



Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5300050 « Étangs du canal d'Ille-et-Rance » Compte-rendu de la réunion du 02 octobre 2015 à Feins

Ordre du jour

- Modification de l'arrêté de composition du Copil
- Présentation de la première lettre d'information Natura 2000
- Retours sur l'étude agrion de mercure
- Projet de contrat Natura 2000 sur l'étang de la Bézardière
- Organisation d'un chantier participatif bénévole à l'automne
- Intégration de deux PAEC
- Projet d'extension du périmètre du site
- Remarques / Questions diverses

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles, président du comité de pilotage

Jean-Yves PRAUD, ancien président du comité de pilotage

Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, Chargée de mission N2000

Yves DESMIDT, 1^{er} adjoint de Saint-Symphorien

Jean-Christophe BENIS, Maire de Hédé-Bazouges et vice-président de la communauté de communes

Bretagne romantique

Éléonore NADAN, Région Bretagne, Direction des voies navigables, Cheffe de subdivision

Véronique VERON, Région Bretagne, Direction des voies navigables, Chargée d'étude

Eric ROBERT, Région Bretagne, Direction des voies navigables,

Jean-Pierre GUEDEU, Région Bretagne, Direction des voies navigables,

Aline LE FEON, Syndicat mixte du bassin du Linon

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Florian GUERINEAU, Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Yves DESMIDT, Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Pierre LETORT, Association Départementale de chasse fluviale (ADCF 35)

Élise LAURENT, Conservatoire Botanique National de Brest

Thomas DUBOS, Groupe Mammalogique Breton

Tony MOUGENOT, Association Bretagne Vivante

Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière

Représentants de l'État

Carole DUVAL, DREAL Bretagne, Chargée de mission « biodiversité »

Pierre-Jean BERTHELOT, DREAL Bretagne, Chargé de mission « biodiversité »

Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35, Chef de l'unité "biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue"

Terokasy RADIO, DDTM 35, Chargée de Natura 2000

Ouverture de la réunion par Jean-Philippe HUERTAS, Chef de l'unité "biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue" à la DDTM d'Ille-et-Vilaine.

Les élections cantonales du 22 et 29 mars 2015 ont vu l'élection de nouveaux conseillers départementaux et ont privé le site natura 2000 « Étangs du canal d'Ille-et-Rance » de son président de comité de pilotage, Jean-Yves PRAUD. Dans ce contexte, le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements a été convoqué avant la réunion plénière du comité de pilotage afin de procéder à l'élection du nouveau président du comité de pilotage.

Jean-Philippe HUERTAS procède à l'appel des représentants des collectivités territoriales. Le quorum n'étant pas atteint, il précise qu'une nouvelle réunion de désignation du président de comité de pilotage sera fixée dans un délai de quinze jours.

Remarque : cette réunion s'est déroulée le 19 octobre et a permis la désignation de M. Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles en tant que président du comité de pilotage Natura 2000.

Le compte-rendu de la réunion de désignation du président est joint au présent compte-rendu.

Tour de table

Le diaporama projeté en séance est joint au présent compte-rendu.

1) Modification de l'arrêté de composition du Copil

L'Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine, invitée aux réunions du comité de pilotage depuis le lancement de la démarche Natura 2000 sur le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance, a souhaité être intégrée à l'arrêté préfectoral de composition du copil. Afin de procéder à cette révision de manière exhaustive, le Centre Régional de la Propriété Forestière a également été associé en tant que représentant des propriétaires forestiers privés. En effet, les bois de Villiétin et du haut-Tanouarn en bordure de l'étang de Bazouges, et la forêt du Bourgouët, en bordure de l'étang du Boulet sont des forêts privées.

2) Présentation de la première lettre d'information Natura 2000

Un groupe de travail communication s'est réuni le 24 mars dernier afin de travailler sur la première lettre d'information Natura 2000, son visuel et son contenu. Il a été décidé de suivre la maquette de la lettre d'information Natura 2000 qui a été diffusée par le Département d'Ille-et-Vilaine sur le site de la vallée du Canut. Ainsi, un document de 8 pages présentant les enjeux écologiques et socio-économiques du site a été rédigé et diffusé dans tous les foyers des communes concernées par le site natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance, ce qui représente près de 3 000 exemplaires.

Le document est distribué en comité de pilotage et est également joint au présent compte-rendu.

Une lettre d'information plus légère (4 pages) sera réalisée annuellement pour informer les particuliers de la vie du site Natura 2000.

Tony MOUGENOT propose de mettre en ligne la lettre d'information au format .pdf sur les sites internet des communes concernées par le site Natura 2000.

3) Retours sur l'étude agrion de mercure

Armelle ANDRIEU rappelle le contexte de l'étude menée par Bretagne Vivante en 2015 en périphérie du site. L'Agrion de Mercure est une libellule d'intérêt communautaire (inscrite à la directive Habitat- Faune-Flore) qui a pour habitat, des cours d'eau permanents de faible importance présentant un courant suffisant. Il est important pour cette espèce que les eaux soient claires et bien oxygénées. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains, fossés alimentés ou petites rivières. Observée en 2013 en deux endroits sur le site Natura 2000 (étangs de Bazouges et de la Bézardière), l'étude a pour but de préciser l'état des populations de cette espèce.



Photos : zones d'observation de l'agrion de Mercure en 2015

Tony MOUGENOT présente les résultats de l'étude. Les prospections à la recherche de l'agrion de mercure ont été dirigées vers les zones potentiellement favorables à proximité des étangs. Cette année, 5 individus ont été observés sur un tout petit tronçon de cours d'eau entre les étangs de Bazouges et de la Bézardière. Au niveau de l'étang de Hédé, peu de tronçons sont apparus favorables en l'état, l'eau étant très peu courante et les berges généralement ombragées.

Armelle ANDRIEU ajoute que des travaux de restauration de la ripisylve pourraient être envisagés sur certains tronçons afin d'améliorer les capacités d'accueil pour l'agrion de Mercure et pour les odonates en général. Ces travaux consisteraient à élaguer certains arbres, voir à en supprimer afin de créer des percées ensoleillées.

Jean-Christophe BENIS confirme que le chantier d'insertion de la communauté de communes est intervenu il y a quelques années pour élaguer les arbres en bordure de ce cours d'eau.

Jean-Philippe HUERTAS témoigne de l'intérêt de la préservation de cette espèce. En effet, c'est le seul agrion protégé au niveau national.

4) Projet de contrat Natura 2000 sur l'étang de la Bézardière

Armelle ANDRIEU présente le projet de contrat Natura 2000 de restauration des habitats naturels de l'étang de la Bézardière. Depuis plusieurs années, la queue d'étang est en voie de fermeture et de colonisation par les saules. L'association départementale de chasse fluviale d'Ille-et-Vilaine avait pour habitude d'intervenir sur le milieu en fauchant la végétation mais des travaux lourds de restauration seraient à prévoir, nécessitant des moyens plus importants.

Historiquement, des « noues d'écoulement » des eaux ont été creusées sur le site. Elles se sont petit à petit comblées et envasées. Or, la présence de ces noues « borgnes » (i.e. fermées des deux côtés), avec une mise en lumière à travers la coupe des saules sur leurs abords, serait très favorable aux odonates en général ainsi qu'aux amphibiens.

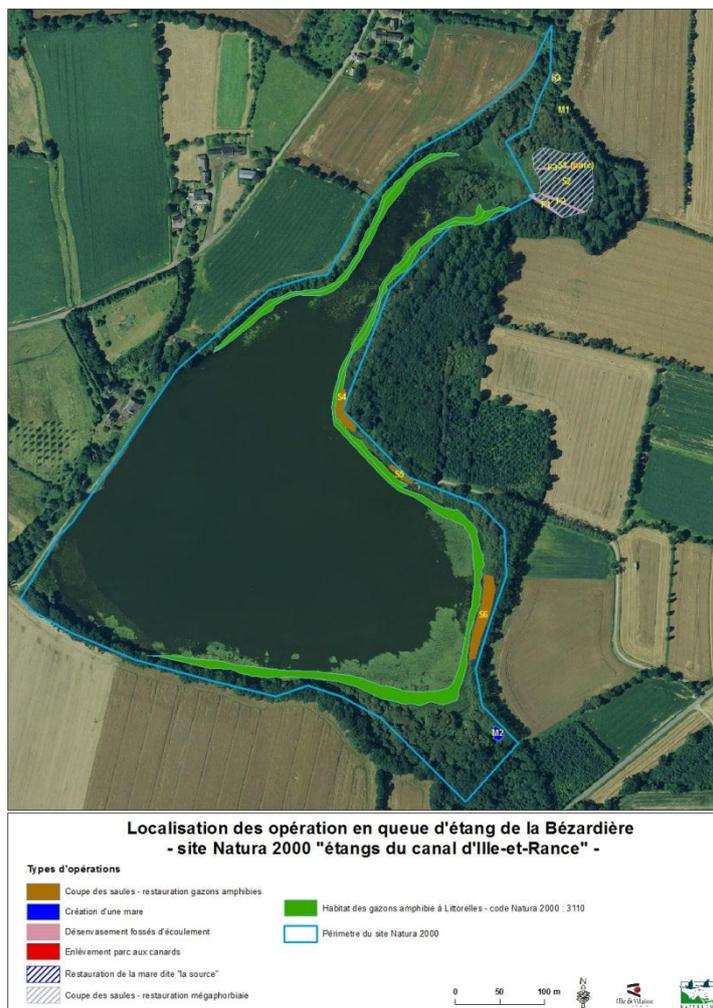
De plus, des groupements végétaux typiques des mégaphorbiaies (végétation des milieux humides à très grandes herbes – habitat protégé au titre de Natura 2000) sont présents sous les saules, mais en très mauvais état de conservation. Remettre en lumière cet habitat lui permettrait donc de pouvoir pleinement s'exprimer et de retrouver un meilleur état de conservation.

Une coupe des saules en périphérie de l'étang permettrait également de restaurer des habitats de pelouses amphibies.

De même, une mare présente en bordure de l'étang est en voie de comblement. Il serait pertinent de la désenvaser afin de restaurer le potentiel d'accueil pour les amphibiens.

Pierre BROSSIER alerte le comité de pilotage en précisant que la coupe des arbres avec dessouchage constitue un défrichage de boisement et qu'un dossier de demande de défrichage est à adresser aux services de l'État avant toute intervention.

Véronique VERON explique qu'une première phase de travaux est prévue en tout début d'année 2016, sur des financements de la Région Bretagne. En effet, une équipe de débardage à cheval va intervenir sur la rigole de Hédé et pourrait réaliser un premier travail de réouverture de milieu en évacuant des arbres hors de la queue d'étang. Il convient cependant de s'assurer de l'accord des propriétaires voisins, exploitants agricoles et forestiers pour accéder à la zone depuis leurs parcelles.



Armelle ANDRIEU précise que la démarche Natura 2000 constitue un atout pour un territoire puisqu'il permet de financer des opérations, travaux ou aménagements permettant de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Cependant, les contrats Natura 2000 ne peuvent être accordés qu'à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Dans le cas contraire, d'autres financements peuvent prendre le relais. Cette dernière condition met en évidence l'inadéquation du périmètre actuel du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille et Rance quant à l'animation du Docob et le montage de contrat Natura 2000.

En effet, la quasi-totalité de travaux à prévoir sur la queue d'étang de la Bézardière pour restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ne pourront donc pas faire l'objet de financements européens dans le cadre de contrats étant donné leur localisation en dehors du périmètre.

5) Organisation d'un chantier participatif bénévole à l'automne

La queue d'étang de Bazouges est très favorable aux populations de tritons et autres amphibiens. Cependant, le manque de mares est un facteur limitant pour leur reproduction. La création d'une ou deux mares (d'ensoleillement et positionnement variés) pourrait permettre de maintenir et de favoriser les populations de triton du site.

Afin de répondre à l'objectif D.1. du Docob (Développer des outils de communication afin de sensibiliser et impliquer le public), il pourrait être intéressant de creuser une des mares de manière mécanique (mini-pelle...) et d'inviter le grand public (usagers du site, riverains...) à façonner les contours de la mare à l'aide de pelles. En effet, plus il y a de méandres et plus les berges de la mare sont douces, plus la mare est attractive pour les amphibiens.

Un chantier bénévole à destination du grand public est donc organisé le samedi 24 octobre à 14h au lieu-dit la Douve à Bazouges.

À la demande de Jean-Christophe BENIS, Armelle ANDRIEU confirme qu'un flyer à destination des habitants de Bazouges sous Hédé sera réalisé pour informer de l'évènement.

Aline LE FEON alerte le comité de pilotage Natura 2000 sur la compatibilité de ce projet de création de mares avec le règlement du SAGE Rance-Frémur Baie de Beausaie.

***Remarques post-réunion :** L'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur-Baie de Beausaie a été sollicité, bien que la CLE ne soit pas habilitée à autoriser ou non les projets.*

Le projet de création des « mares » dans le projet répondant aux critères classiques de définition d'une mare (étendue d'eau de faible surface, de faible profondeur (max 2m), dans des dépressions imperméables, alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques) ne serait pas concerné par les deux articles du règlement du SAGE : l'article 2 qui interdit la création de plan d'eau et l'article 3 qui interdit la destruction des zones humides.

En effet, une mare peut être considérée comme une zone humide avec une lecture extensive de la définition réglementaire des zones humides (définition réglementaire : terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année). En conséquence, la création de mare n'équivaut pas à de la destruction de zone humide.

La superficie des deux mares (moins de 60 m² chacune), les distingue de la création de plans d'eau.

→ *Le chantier bénévole a donc bien eu lieu le 24 octobre dernier et a réuni une dizaine de personnes, réparties en deux groupes travaillant sur chaque mare. Une animation est à prévoir au printemps prochain afin de mettre en évidence l'utilisation des mares par les amphibiens.*

6) Intégration de deux PAEC

Un PAEC est un projet déclinant les mesures agro-environnementales proposées sur un territoire aux exploitants agricoles. Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner le changement de pratiques afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement et de maintenir les pratiques favorables à la préservation de l'environnement. Or, dans le cadre de la nouvelle programmation PAC, les modalités de contractualisation de mesures agro-environnementales ont évolué et les MAEC doivent s'inscrire dans un projet Agro-Environnemental et Climatique.

Les syndicats de bassins versant de l'Ille et Illet et du Linon projettent de porter un PAEC pour 2016 et proposent une concertation sur le projet afin de prendre en compte le site Natura 2000. Les MAEC « biodiversité » proposées dans le cadre de l'animation Natura 2000 doivent concerner les parcelles à l'intérieur du périmètre. Or, aucune parcelle agricole n'est présente dans le site. Il est ainsi proposé dans chaque PAEC une zone d'intervention de 1,2 km autour de chaque étang afin de préserver les prairies permanentes du secteur.

Les MAEC proposées dans les deux PAEC sont :

- Mise en herbe et absence de fertilisation (Grandes cultures de faible production agricole pouvant économiquement être converties en prairies)
- Réduction de la pression de pâturage et absence de fertilisation
- Gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation
- Maintien de la richesse floristique
- Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau
- Amélioration de la gestion pastorale
- Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers

Jean-Christophe BENIS s'interroge sur la façon d'informer les exploitants agricoles sur les MAEC. Il précise que peu d'agriculteurs semblent intéressés par la démarche, la jugeant trop contraignante.

Marc HERVE précise que l'engagement à des MAEC est une démarche volontaire et que bien souvent, les démarches collectives d'information sont peu attractives. Cependant, l'effet d'aubaine est réel et la mutualisation de l'expérience entre exploitations proches peut fonctionner.

Armelle ANDRIEU ajoute que différents moyens de communication seront mis en place : réunions publiques, brochure d'information envoyées directement aux exploitants et contact direct par téléphone.

7) Projet d'extension du périmètre du site

Marc HERVE rappelle qu'au vu des nombreuses incohérences du périmètre actuel du site Natura 2000 (difficultés d'animation des contrats Natura 2000 et des MAEC), il convient de lancer une procédure de réactualisation du périmètre, pour inclure à minima les habitats d'intérêt communautaire à proximité immédiate du site.

Carole DUVAL explique qu'un dossier d'extension du périmètre, est le même du point de vue administratif (consultation des collectivités, transmission à la Communauté Européenne..), que ce soit pour des petites ou grandes modifications, ou même pour la création d'un site Natura 2000. Elle précise que des contrats Natura 2000 peuvent être financés sur le territoire de projet d'extension, dès la transmission du périmètre par le ministère en charge de l'écologie, via la DREAL à la commission européenne. Enfin, elle conseille à la chargée de mission de se rapprocher d'autres chargés de mission Natura 2000 en Bretagne ayant réalisé cette démarche d'extension du périmètre.

Thomas DUBOS propose dans un premier temps de réaliser des réunions publiques uniquement à l'attention des propriétaires privés concernés par le projet.

Jean-Philippe HUERTAS ajoute que le grand rhinolophe est une espèce d'intérêt communautaire à très fort enjeux de conservation et qu'à elle seule, elle justifie de proposer un périmètre de protection cohérent.

Armelle ANDRIEU conclue en proposant de créer un groupe de travail spécifique à l'extension du périmètre. Une date sera fixée pour le mois de décembre.

8) Présentation du Coléanthe délicat

À la demande du comité de pilotage, Élise Laurent du Conservatoire Botanique National de Brest présente la biologie du Coléanthe délicat et l'état de ses populations en Europe et plus spécifiquement en Bretagne. Cette graminée de petite taille (de 2 à 8 cm) a des tiges plus ou moins plaquées sur le sol à la base et des feuilles linéaires en gouttière et arquées en forme de faux. Ses populations forment des gazons ras sur les grèves exondées des étangs.

C'est une espèce annuelle à cycle rapide (30j environ entre la germination des graines et la fructification) qui a un long pouvoir germinatif, c'est-à-dire que les graines peuvent germer plus de 20 ans après la fructification. C'est donc une plante à éclipse qui profite d'une phase d'exondation (naturelle ou vidange artificielle) pour germer.

Le Coléanthe est en raréfaction sur l'ensemble de son aire de répartition et elle n'est présente en France que dans l'ouest (Bretagne historique). Les menaces présentes sur cette espèce sont diverses : modification du régime hydraulique, notamment bouleversement des conditions d'étiage ; dégradation de la qualité de l'eau ; comblement des étangs, désenvasement...

Sur le site Natura 2000, l'espèce était présente historiquement sur l'étang de Hédé, Bazouges et la Bézardière. Cependant, si les populations sont abondantes et en bon état de conservation sur l'étang de Hédé, le Coléanthe n'a pas été revu depuis 15 ans sur les étangs de Bazouges et de la Bézardière.

D'autres espèces patrimoniales des vases exondées sont présentées, telles que la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), le Souchet brun (*Cyperus fuscus*) et la Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*).

9) Remarques / Questions diverses

Pierre LETORT s'interroge sur la faisabilité de créer un site internet dédié au site Natura 2000. Armelle ANDRIEU explique que l'Atelier Technique des Espaces Naturels est un groupement d'intérêt public proposant des formations dans le domaine de l'environnement et de la gestion des espaces naturels. L'ATEN propose aux chargés de mission Natura 2000 une formation/assistance spécifique pour créer des sites internet « Natura 2000 ». Ainsi, ces sites internet ont tous le même « squelette » et le même graphisme et l'hébergement du site internet est assuré par l'ATEN. De plus, la mise à jour des données sur le site est peu contraignante. Ainsi, seule la formation est payante et à la fin de celle-ci, le site internet est créé.

Marc HERVE ajoute qu'une plateforme collaborative où les données relatives aux sites Natura 2000 (Docob, formulaires d'évaluations des incidences...) seraient disponibles en téléchargement est envisageable. Il confirme qu'Armelle ANDRIEU se rapprochera du service communication du Département afin de s'engager rapidement dans cette démarche.

Véronique VERON explique que l'année 2015 a été une année de déficit hydrologique et que de ce fait, une restriction du tirant d'eau des bateaux navigant sur le canal d'Ille-et-Rance a dû être imposée. Cela a causé des préjudices au tourisme fluvial.

Eléonore NADAN poursuit en demandant s'il était possible de retravailler les courbes d'objectifs de niveau d'eau des étangs afin de permettre une plus grande réserve d'eau pour la navigation.

Armelle ANDRIEU confirme qu'il est possible de revoir ces courbes pour mieux associer les différents enjeux, socio-économiques et environnementaux. Elle propose la création d'un groupe de travail spécifique.

Florian GUERINEAU précise que les deux queues d'étang du Boulet (Planche-Roger et Pont-au-Marquis) peuvent être gérées indépendamment, du fait des digues qui les séparent de la réserve d'eau du Boulet.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Marc HERVE remercie l'ensemble des participants pour leur présence et conclut la réunion en précisant que deux groupes de travail auront lieu prochainement : un sur la gestion des niveaux d'eau et l'autre sur le projet d'extension du périmètre Natura 2000.

Le comité de pilotage est ensuite invité à se rendre sur l'étang de Hédé afin de découvrir le Coléanthe délicat et les espèces végétales patrimoniales associées.



Saint-Symphorien, le 2/10/2015

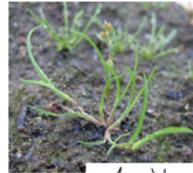
Le Coléanthe délicat *Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl



Elise LAURENT – botaniste-phytosociologue, antenne Bretagne



Description de l'espèce

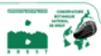


- Graminée (Poacée)
- Très petite taille : de 2 à 8 cm
- Tiges plus ou moins plaquées sur le sol à la base
- Feuilles linéaires en gouttière et arquées en forme de faux, à gaine ventrue
- Inflorescence courte, composée d'épillets réunis en corymbe, pédicelles velus
- Formant des gazons ras sur les grèves exondées des étangs

Biologie de l'espèce



- Plante annuelle
- « Fugace » : cycle rapide (moins de 30 jours en moyenne entre germination des graines et maturité complète des fruits)
- « À éclipses » : pouvoir germinatif des graines préservé pendant plus de 20 ans!
- Germination des graines déclenchée par une phase d'exondation (étiage naturel ou vidange artificielle)



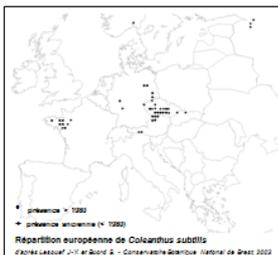
Ecologie de l'espèce



- Ecologie stricte !
- Espèce pionnière
- Zone de marnage des berges d'étangs (de rivières) subissant des alternances d'inondations et d'exondations
- Substrat sablo-vaseux à limono-argileux, oligo- à mésotrophe



Répartition de l'espèce



- Monde :
 - Amérique du Nord, Chine, Europe occidentale et centrale
 - Disparue de Russie, Slovaquie, Italie et Norvège
- France :
 - Bretagne historique (Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique)

En raréfaction sur l'ensemble de son aire de répartition !



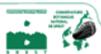
Statuts de l'espèce

- Annexe 1 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la directive « habitats-faune-flore »
- Espèce protégée au niveau national
- Livre rouge de la flore menacée de France Tome 1 : espèces prioritaires (Olivier et al., 1975)
- Liste des plantes rares et en régression en Bretagne (Hardegen et al., 2009) : classée « vulnérable »
- + Habitat à Coléanthe subtil reconnu d'intérêt communautaire (directive « habitats-faune-flore »)



Menaces pesant sur l'espèce

- **Modifications environnementales affectant son biotope :**
 - Modification du régime hydraulique, notamment bouleversement des conditions d'étiage (stabilisation des niveaux d'eau, suppression des ouvrages hydrauliques...).
 - Dégradation de la qualité de l'eau.
 - Comblement des étangs.
 - Désenvasage par extraction ou par épandage chimique (chaux) conduisant à une destruction de la banque de semences du sol.
 - Stabilisation des berges des étangs, notamment dans les sites aménagés pour l'accueil du public et les loisirs nautiques.
- **Dégradations ponctuelles :**
 - Dégradation des berges au moment de l'étiage : pâturage, sur-fréquentation...
- **Concurrence végétale**



Gestion en faveur de l'espèce

- **Maintenir ou restaurer les variations saisonnières des niveaux d'eau !**
 - Gestion hydraulique : vidange progressive des plans d'eau à partir du début d'été et maintien d'un niveau bas jusqu'à la mi-octobre.
 - Information des propriétaires et des gestionnaires.
 - Éviter les aménagements lourds en bord d'étang.
- **Favoriser le maintien d'une eau oligo- à mésotrophe (bonne qualité d'eau) &**
- **Suivi des populations (fonctionnement de l'espèce peu connu)**
- **Intégration des exigences de l'espèce dans les documents d'objectifs Natura 2000.**



Le Coléanthe des étangs du canal d'Ille&Rance

- **Suivi régulier des populations par le CBNB (~ tous les 3 ans) : 2008 / 2011 / 2014**
- **Etang de Hédé (bourg)**
 - Station connue depuis le 19^e siècle (Sirodot & Gallée, 1868)
 - Revu en 2000 et 2003 / 2008 : revu mais peu abondant et uniquement dans l'anse sud-ouest / 2011 : abondant et en bon état de conservation (sud et ouest) / 2014 : abondant et en bon état de conservation (nord-ouest et nord-est)
- **Etang de Bazouges**
 - Découvert en 1996 (P. Le Mao)
 - Non revu en 2001, 2008, 2011 et 2014
- **Etang de la Bezardière**
 - Découvert en 1996 (P. Le Mao, partie Nord)
 - Revu en 2000 (P. Le Mao, partie Nord)
 - Non revu en 2008, 2011 et 2014
- **Etang du Boulet**
 - Aucune observation



Autres espèces d'intérêt patrimonial

- **Sur les 3 étangs (liste non exhaustive) :**
 - **Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora* (L.) Ascherson)**
 - **Souchet brun (*Cyperus fuscus* L.)**
 - **Limoselle aquatique (*Limosella aquatica* L.)**
- **Sur le bassin de Bazouges :**
 - **Flûteau nageant (*Luronium natans* (L.) Rafin.)** : dernière observation en 2008

